

Création d'unités de biomasse/biométhanisation au profit de bâtiments collectifs

Fiche n° 3.8
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Un projet biomasse est un projet qui vise à utiliser la biomasse, c'est-à-dire la matière organique d'origine végétale ou animale, comme source d'énergie (production de chaleur et/ou d'électricité).

Sont ici envisagés :

- **Une (ou plusieurs) unité(s) de biométhanisation**

Une unité de biométhanisation, également appelée unité de digestion anaérobie ou usine de biogaz, est une installation qui utilise le processus de décomposition microbologique des matières organiques pour produire du méthane (biogaz) et du digestat. Elle est généralement composée d'une cuve de fermentation hermétique où les matières organiques sont dégradées en l'absence d'oxygène par des bactéries et des microorganismes spécifiques. Le biogaz produit est ensuite récupéré et peut être utilisé comme source d'énergie renouvelable pour la production de chaleur, d'électricité ou comme carburant. Le digestat, qui est la matière résiduelle après la décomposition, peut être utilisé comme engrais agricole.

Un projet est en cours à Ciney, en partenariat avec l'école Saint-Quentin.

- **Des chaudières automatiques au bois**

Une chaudière au bois est un appareil de chauffage qui utilise des pellets ou des plaquettes comme combustible pour produire de la chaleur. Elle fonctionne en brûlant du bois dans une chambre de combustion, ce qui crée de la chaleur qui est ensuite transférée à un système de conduits ou à un réseau de tuyaux pour chauffer l'eau ou l'air dans un bâtiment. Les chaudières au bois peuvent être utilisées pour le chauffage domestique, mais sont également utilisées dans de nombreuses installations publiques pour la production de chaleur.




Les bâtiments concernés pourraient être les écoles, le hall omnisport, les maisons de repos ou encore la piscine et le théâtre.

2. Justification du projet

Les projets biomasse peuvent contribuer à réduire l'utilisation de combustibles fossiles, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir le développement durable.

Vu le caractère agricole de l'entité, un tel projet aurait tout son sens et favoriserait le développement d'une image positive de l'agriculture tout en constituant une source de diversification de premier choix.

3. Lien à la stratégie du PCDR

	<p>I. Le renforcement de l'identité agricole et paysagère de Ciney par la valorisation des spécificités du territoire et le développement de la nature.</p>
<p>1.2</p>	<p>Mettre en place les conditions favorables pour la diversification des pratiques agricoles dans un contexte de transition environnementale, de résilience alimentaire et de préservation des paysages (openfield mixte)</p>
	<p>III. Agir localement face aux enjeux globaux : changements climatiques et dépendance énergétique</p>
<p>3.1</p>	<p>Mener un plan d'actions visant la sobriété énergétique sur le territoire communal, orienté notamment sur les économies d'énergie dans le bâtiment (public et privé)</p>
<p>3.2</p>	<p>Augmenter la production locale d'énergie renouvelable - de manière intégrée au contexte local - en valorisant les ressources du territoire de manière à réduire la facture énergétique</p>
	<p>VI. Le soutien aux initiatives économiques et commerciales locales en renforçant la diversité des activités et les synergies entre les acteurs</p>
<p>6.1</p>	<p>Faciliter le développement d'activités économiques ancrées dans le territoire afin de relocaliser l'emploi</p>